

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 12 juin 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonso ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Docteur Yves LE TALLEC ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Denis SCHULTZ

**N° CP/2017/227 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Piste cyclable HINDISHEIM / KRAUTERGERSSHEIM - Déclaration
de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local
d'Urbanisme de BISCHOFFSHEIM**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-6, L.153-54 et suivants, et R.153-16 ;
Vu le Schéma de cohérence territoriale du Piémont des Vosges approuvé le 14/06/2007 ;
Vu le plan local d'urbanisme de la commune BISCHOFFSHEIM approuvé le 11/12/2006 ;
Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 02/02/2015 relative à la mise en œuvre de la déclaration de projet ;
Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU de BISCHOFFSHEIM en date du 25/04/2016 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 08/10/2016 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de BISCHOFFSHEIM, relative au projet de piste cyclable entre HINDISHEIM et KRAUTERGERSSHEIM ;
Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
Vu la délibération du Conseil Municipal de BISCHOFFSHEIM en date du 10 avril 2017 approuvant la mise en compatibilité du PLU ;

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Déclare d'intérêt général le projet de piste cyclable entre Hindisheim et Krautergersheim, porté par le Département du Bas-Rhin, qui permettra de :
 - garantir la sécurité des usagers cyclistes qui circulent entre Hindisheim et KRAUTERGERSSHEIM sur une RD 207 caractérisée par un trafic supérieur à 2000 véhicules/jour, un taux de poids-lourds élevé,

- raccorder la section existante Obernai-Krautergersheim à la véloroute du Rhin (EV5), via les itinéraires existants HINDISHEIM-FEGERSHEIM-ESCHAU ou HINDISHEIM-ERSTEIN-KRAFFT,
- disposer d'un équipement supplémentaire de loisirs et de tourisme dans ce secteur,
- participer au développement d'une mobilité citoyenne, non-polluante et respectueuse de l'environnement.

- Adopte la déclaration de projet conformément au dossier présenté à l'enquête.

La présente délibération :

- fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel du Département durant un mois et d'une mention dans Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- sera publiée au Bulletin Départemental d'Information.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
- Madame le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de MOLSHEIM,
- Monsieur le Maire de BISCHOFFSHEIM.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170612-lmc1109635-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 22/06/17